



CONSEIL DE QUARTIER DE PENHARS

Compte rendu de la réunion du mardi 27 janvier 2015 – MPT de Penhars

Présents : 25 participants, 7 excusé(e)s, Valérie Lecerf-Livet, Patrick Feron.

Invités :

Dominique Scoarnec, conseiller municipal délégué au commerce, Yves Gentric, conseiller municipal délégué au droits de place et aux espaces verts, Christian Rose, (en tant qu'auditeur libre) conseiller municipal, professionnel établi dans le bourg de Penhars.

Pierre-Yvon Le Bras, chef du service stationnement, droits de place et marché et Anthony Rica, responsable du service droit de place et marchés.

Ordre du jour :

- | | |
|--|---------|
| 1 / Présentation du site internet de la ville de Quimper | (30 mn) |
| 2 / Projet de marché : ce point servira à croiser les différentes informations pour une prise de décision collective sur le lieu et la fréquence lors de la séance plénière du mois de mars. | |
| 2-1 / La législation des marchés (contraintes, modalités pratiques...) | (20 mn) |
| 2-2 / Echanges sur le projet (tableau de critères) | (40 mn) |
| 3 / Questions diverses : | (20 mn) |
| - Projet du pôle santé à Kerlic | |
| - Rencontre avec le maire | |
| 4 / Bilan de séance | (10 mn) |

1 / Présentation du site internet de la ville de Quimper

Loïc Larnicol a présenté l'architecture du site internet de la ville de Quimper ainsi que celui de Quimper Communauté. Il a été indiqué l'endroit où les actualités sur les conseils de quartier sont accessibles. Les membres du conseil de quartier de Penhars seraient intéressés par une possibilité d'échanges entre eux par l'intermédiaire du site de la ville. L'idée est d'avoir un système de fonctionnement de type intranet où les conseillers de quartier pourraient avoir accès à un certain nombre d'informations qui leur seraient réservées. L'objectif serait également de favoriser et de faciliter les échanges par l'intermédiaire de cet outil.

A priori, cela ne semble pas poser de problème et Valérie Lecerf-Livet demande que cela soit mis en place assez rapidement pour améliorer les possibilités de communication entre les membres du conseil de quartier.

Il est toutefois précisé que Loïc Larnicol doit intervenir auprès de deux conseils de quartier au mois de mars. Il sera peut être nécessaire d'attendre que les quatre conseils de quartier soient consultés avant de mettre en place ce projet.

2 / Projet de marché :

La suite de cette réunion a été longuement consacrée au point principal de l'ordre du jour, c'est-à-dire le projet de marché sur le territoire de Penhars. (pour rappel : le quartier de Quimper tel qu'il est défini aujourd'hui est celui de l'ancienne commune de Penhars)

Pierre Yvon Le Bras a exposé les points essentiels de la réglementation applicable aux marchés en faisant référence au Code Général de Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Les maires doivent d'une part suivre ce qui concerne les équipements fixes (réseaux d'eau, d'électricité et installations de sanitaires pour les commerçants non sédentaires) et d'autre part, faire respecter par les commerçants de produits alimentaires les dispositions en matière de conditions spécifiques de transports et de présentation à la clientèle (exemple des marchandises à réfrigérer).

Il s'agit également de veiller à la régularité concrète de leur état juridique de commerçant non sédentaire. Le but de cette vérification est le respect des conditions de concurrence entre ceux qui sont « patentés » et ceux occasionnels ne faisant qu'un passage de marchés en marchés sur des sites géographiques différents.

A Quimper, le contrôle de conformité des professionnels commerçants est confié à un agent appelé « placier » ; ce n'est pas sa seule attribution, car il a également à se soucier des conditions d'hygiène des marchandises alimentaires fragiles (viandes crues ou transformées, produits frais à base de lait, produits de la mer ou d'élevage, etc...)

Il est précisé qu'un quota de 30 % de places est prévu pour des commerçants non sédentaires de passage qui peuvent ainsi tenter leur chance de réaliser un chiffre d'affaires les incitant à revenir.

Les emplacements possibles du marché en projet sur le territoire du quartier de Penhars, ont fait l'objet d'une longue discussion relative à deux sites possibles. Le premier concerne la plaine du Moulin Vert et le second, la colline de Kermoysan sur laquelle est situé le bourg de Penhars.

Pierre-Yvon Le Bras a rappelé aux participants que pour les commerçants venant « déballer » sur un marché, le résultat économique est primordial car c'est une profession à contraintes pénibles physiquement et matériellement. Lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires périssables, il faut aussi ajouter l'achat d'un véhicule frigorifique qu'il est nécessaire d'amortir.

Deux conceptions sont exposées :

- celle de la vocation économique du marché qui reprend les éléments précédents,
- celle d'une vocation de lieu convivial et festif occasionnellement sur le fondement d'un acte commercial d'achat des habitants.

Après une discussion animée, Valérie Lecerf-Livet en sa qualité d'adjointe au maire, a proposé - comme cela est pratiqué lors des réunions du conseil municipal - qu'il soit procédé à un vote (à main levée) afin que l'emplacement du marché soit défini.

Une large majorité s'est dégagée afin que ce projet de marché se réalise au bourg de Penhars, sur une place existante juste à côté de l'église. A priori, il n'y aurait pas d'autre endroit disponible, à l'arrière de l'ancienne mairie le terrain doit servir d'assise à la construction de logements en principe à l'initiative de l'Office Public d'Habitation (ex-OPAC).

La question suivante a été posée par un membre du conseil de quartier : « combien de commerçants seraient acceptés pour ce marché ? »

Pas facile d'y répondre mais il faut toutefois envisager un panel assez large pour attirer une clientèle potentielle et surtout la fidéliser notamment par une offre de produits de qualité.

Une démarche pourrait aussi être envisagée auprès de commerçants non sédentaires en vue de recenser ceux qui pourraient être intéressés pour venir à Quimper. Il reste toutefois à définir qui accomplirait cette démarche.

Les commerçants pourraient être interpellés lors de la commission des marchés. La prochaine est programmée au mois de mai et il est proposé que des représentants du conseil de quartier y participent.

Il est également évoqué une observation à mener sur les différents marchés du département.

Cette localisation étant déterminée, il demeure à définir le jour de la semaine pendant lequel le marché se déroulerait ; il faut également prévoir de compléter par l'horaire de début et de fin de déballage.

Après un vote initié comme précédemment par Valérie Lecerf-Livet, le jour proposé est celui du mercredi après-midi avec deux possibilités horaires liées aux saisons ; pour l'hiver, il serait envisagé la tranche 15 heures à 19 heures et pour l'été de 16 heures à 21 heures. Le public est en effet plus enclin à aller sur un espace « commercial » un peu plus tard en période estivale.

En amont du recueil d'avis des membres du conseil de quartier, un tableau relatif aux différents critères a été présenté : attractivité, accès/parkings, sécurité du public, espaces verts, autres commerces, coût de l'investissement pour la ville de Quimper... (la dépense publique sera probablement nécessaire afin de satisfaire aux dispositions du C.G.C.T. relatives aux installations de sanitaires, alimentation en eau et de réseau électrique).

Les deux autres points à l'ordre du jour étaient :

- **le projet de pôle santé à Kerlic**, à la limite du territoire actuel de Kerfeunteun. Il est ainsi confirmé une réunion spécifique, le jeudi 29 janvier à 20 heures – salle du Théâtre de Cornouaille, mise en place dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et relative à la concertation avec les habitants par l'intermédiaire du dispositif des conseils de quartier. Ce projet est initié par la Mutualité Française, société d'assurance complémentaire de « prévoyance santé » qui, à présent, est propriétaire des 2 cliniques quimpéroise sur deux sites différents. Cet organisme a donc fait le choix d'un regroupement de ces deux établissements. Ce projet ne concerne pas juridiquement que la ville de Quimper mais la collectivité territoriale qu'est Quimper Communauté.

- **La rencontre avec monsieur le maire** demeure sans changement, mardi 10 mars. Il s'agit de faire un point sur les travaux réalisés par les quatre conseils jusqu'à présent et de dégager des perspectives pour les futurs travaux.

La réunion est clôturée à 22 heures 20 par un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié à l'occasion de la nouvelle année.

Rédacteur : Jacques DALBIES

Membre du conseil de quartier de Penhars.